

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-019

Séance du 03 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 24/02/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 24/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

Monsieur Sylvain PERRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Renvoi approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant les problèmes techniques rencontrés par Helios (l'application du Trésor Public) qui est utilisé par notre trésorier pour générer le Compte Financier Unique. Problème en parti résolu car l'outil fonctionne actuellement en mode dégradé selon les informations données par notre Trésorier

Considérant que cette année la commune souhaite voter son budget avant les élections Municipale avec quasiment un mois d'avance sur les années antérieures ;

Considérant que notre Trésorier précise que la date limite pour le vote des comptes définitifs est fixée au 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de reporter le vote du Compte Financier Unique à une date ultérieure.

Ainsi fait et délibéré
le 03 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Foissac is placed over the signature of the Mayor, Frédéric Vallos. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FOISSAC' and '21010'.

Le secrétaire de séance
Sylvain PERRAUD

A handwritten signature in black ink, identified as Sylvain Perraud, the secretary of the session.